



Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

Procès-verbal Assemblée générale de l'UFUTA

Nantes, jeudi 18 juin 2015

Au vu de la liste d'émergence, le quorum est atteint : 23 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 42 et 48 pouvoirs ont été transmis, soit au total 90 votants. La majorité absolue est de 46, en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2015 à Toulouse.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour : 90

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral présenté par la présidente

Information sur le mouvement des adhérents ou des futurs adhérents

L'Université Inter-Âges du Bugey (UIAB) nous a soumis une demande d'adhésion à l'UFUTA. Elle compte 202 étudiants. Son siège social est situé à Belley et elle a établi un lien organique avec l'Université Lyon 3 Jean Moulin. La demande a été étudiée par Marie-Denise RISS-COLY et par Gérard POTENNEC qui en ont validé la présentation conforme à nos statuts. Le Conseil d'Administration a approuvé cette demande et elle est proposée à l'approbation et la ratification de l'Assemblée.

Après le vote, la demande est approuvée à l'unanimité des présents. L'UIA du Bugey est accueillie dans l'UFUTA

Réunions statutaires :

En application des statuts, le Conseil d'administration doit se réunir au moins 3 fois par an dont une fois avant l'assemblée générale. Depuis la dernière AG, il s'est réuni 5 fois : le 5 juin 2014, le 8 octobre 2014, le 5 février 2015, le 2 avril 2015 et le 16 juin 2015.

Le comité scientifique qui échange beaucoup par courriel, s'est réuni le 26 mai 2015 sous la présidence d'Yvon LE GALL afin de départager les lauréats du prix des plumes 2015.

Signature de la convention multipartite :

L'année a été marquée par un événement important pour l'Union à savoir la signature de la convention multipartite. En mars 2014, l'Union avait reçu à la Cité des sciences et de l'industrie madame DELAUNAY alors ministre des Personnes Âgées et de l'Autonomie qui avait souhaité signé la convention lors de notre AG du 5 juin 2014. Malheureusement, le changement de gouvernement ne nous avait pas permis de concrétiser cette promesse. Un nouveau contact avait été établi avec madame Laurence ROSSIGNOL secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie. Et enfin, après moult contacts, la date du 31 mars

2015 a été retenue. Tous nos adhérents avaient été conviés à cette rencontre pour la signature de cette convention. 14 Universités étaient représentées, tous les membres du Conseil d'Administration sauf 1 et 23 personnes ont pu assister à cette cérémonie. Dès le départ du projet, madame Catherine COUTELLE, députée de la Vienne, présidente de la délégation à l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, a soutenu notre action auprès de Madame ROSSIGNOL et était présente à cette réunion. La présidente la remercie particulièrement pour ce soutien et elle adresse aussi ses remerciements à tous ceux qui ont soutenu et assisté l'Union dans cette démarche.

Cette convention établit un partenariat multipartite entre le secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur, le secrétariat chargé de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie, d'une part, et l'Association des Maires de France (AMF), la conférence des Présidents d'Université (CPU), l'agence Erasmus+ France Education-Formation et l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA).

Cette convention a pour but de donner une certaine résonance et de favoriser la création ainsi que le développement des universités du temps libre en France. Le texte intégral de cette convention sera transmis dans sa totalité, la signature des 6 partenaires n'a été effective que le 18 mai.

Lors de son élection en 2010 comme présidente de l'UFUTA, Françoise DAVID-SCIARA avait fixé pour objectif : un rapprochement avec nos ministères de tutelle. Cette signature est l'aboutissement d'un long processus et d'un travail soutenu. Mais le résultat est là.

Lié à cette signature, Erasmus+ a associé l'Union à la création de « EPALE » (plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe) : c'est une communauté multilingue gratuite, financée par la commission européenne au titre de la dernière initiative en date destinée à améliorer la qualité des prestations de la formation pour adultes en Europe. La présidente a assisté à la création de cette plateforme dont le site est spécialement conçu pour intéresser les enseignants, les formateurs, les universitaires, les responsables politiques et tout professionnel de la formation pour les adultes en Europe.

Cinq grands thèmes de l'éducation et de la formation ont été abordés : comment combattre le chômage, le marché du travail et de l'emploi, l'éducation des adultes, l'apprentissage des adultes, les applications dans certains pays.

Les statuts :

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de 2013, Gérard POTENNEC avait été chargé de l'animation de la commission d'étude des statuts. Après une synthèse du travail des participants par internet, une réunion de travail a été programmée le 20 novembre 2014 à Paris. Elle a réuni les membres de la commission, M. Daniel ROYER et Madame Jeanine PASCHE de Créteil, juristes, et les membres du Conseil d'administration.

Un texte a été défini et il sera proposé dès la rentrée pour avis et remarques éventuelles à envoyer avant le 3 octobre. Une Assemblée générale extraordinaire est programmée le mardi 3 novembre 2015 à Paris pour l'adoption de ces statuts révisés.

Remarques suite au rapport moral:

UTL de Rennes invite l'assemblée à remercier Mme URVOY pour son engagement dans l'élaboration de la convention

Concernant la Commission des statuts, il est indiqué que lors de la réunion de novembre il n'y a pas eu unanimité mais accord sur certains points et désaccord pour d'autres.

Il est demandé la mise en ligne sur le site des CR des CA ainsi que le texte de la convention

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

Contre 0 abstention 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

2 Rapport financier par André LE POTTIER

Comptes de résultats : le trésorier commente les comptes de résultats : réalisés en 2013 et réalisés en 2014.

Lors de l'AG de 2014 le vote du compte de résultats 2013 avait été reporté à l'AG 2015.

Les charges de l'exercice 2014 s'élèvent à 20 957 € contre 13 386 € en 2013

Les produits 2014 s'élèvent à 13 754 € contre 22 200 € en 2013

Le compte de résultat au 31/12/2014 dégage un déficit de 7 203 € contre un excédent 2013 de 8 814 €.

Le trésorier donne ensuite lecture du rapport du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFFMANN qui atteste la validité des chiffres fournis.

Vote du quitus au trésorier

Contre 0

abstention 0

le quitus est voté à l'unanimité

L'UTL 34 invite l'assemblée à remercier le trésorier pour le travail effectué : en 2014 le compte de résultats n'avait pu être voté, désormais la situation est transparente et claire. Toutefois la situation financière de l'UFUTA est délicate.

La reconduction du mandat du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFFMANN, est soumise au vote de l'assemblée :

Vote à l'unanimité

Budget prévisionnel : il s'appuie sur le budget réalisé précédent, et en particulier sur le prévisionnel antérieur établi pour plusieurs années jusqu'en 2015.

Présenter le prévisionnel de l'année en juin n'est pas très pertinent. Compte tenu de la date de l'AG, ne faudrait-il pas alors s'orienter vers la présentation de 2 budgets prévisionnels : l'un en cours d'exécution et un prévisionnel pour l'année suivante ?

Suivent des échanges de réflexions sur les solutions envisageables pour alléger les dépenses et réduire les frais de fonctionnement, en particulier une proposition du CA :

Le trésorier présente la motion élaborée dans un souci d'équité et votée lors du CA du 16 juin :

- Lorsqu'un CA se tient à l'occasion des Assises ou des Chardons, l'UFUTA rembourse aux administrateurs les frais de transport et une nuitée (pour prise d'effet en janvier 2016)
- Ajout de la prise en charge supplémentaire d'un repas à la motion précédente

C'est à l'Assemblée générale de se prononcer sur cette motion.

Après discussions sur l'opportunité de cette proposition – par exemple qui implique un transfert de charges difficilement possible pour les petites universités – il est demandé de reporter le vote.

La motion corrective suivante est alors proposée proposée au vote de l'assemblée :

Les administrateurs, après avoir entendu l'avis exprimé par l'Assemblée générale, décident de surseoir à cette délibération pour permettre un examen ultérieur.

Vote à l'unanimité

4. Elections au Conseil d'administration

9 sièges sont à pourvoir : 6 sièges de membres sortants et 3 sièges vacants. 6 candidatures ont été reçues :

Pour les structures universitaires : Yvon LE GALL représentant l'UP de Nantes et Céline MENIL représentant l'UTL du Mans arrivent à la fin de leur mandat. Pour les structures associatives, Jean-Louis CHEMIN représentant l'UTL de Haute Mayenne, Annette ENTRAIGUES représentant l'UIA de Meaux, André LE POTTIER représentant l'UIA de Créteil et Gérard POTENNEC représentant l'UIA de Royan arrivent aussi à la fin de leur mandat. Selon les statuts les 6 membres sortants sont rééligibles et ils se représentent. Le vote se déroule à bulletin secret 4 personnes présentes dans cette salle vont assurer le dépouillement sous la présidence d'un membre du CA non concerné par le vote. Il s'agit de François AMBOLET, de M. LARDE-POLLES, M. MAUGER, Marie-Denise RISS-COLY.

5. Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mardi 3 novembre 2015 à Paris.

L'envoi du texte des statuts sera fait rapidement. Le projet sera envoyé par courriel dès le début juillet afin que des propositions alternatives puissent être formulées. Elles seront envoyées à toutes les UTA.

Les remarques et suggestions devront nous parvenir au plus tard le 3 octobre.

3

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera consacrée à la lecture des propositions retenues par la commission et d'éventuelles propositions mais sans débat.

Le vote aura alors lieu pour l'adoption. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette assemblée qui impacte largement notre avenir.

6. Proclamation des résultats des votes et des lauréats des chardons et des Plumes

Plumes :

Yvon LE GALL Président du Comité scientifique donne une analyse des œuvres reçues. Six œuvres ont été envoyées : 5 émanent de l'UTL de Haute-Mayenne, à savoir 2 en poésie, 2 nouvelles et 1 étude thématique. La dernière œuvre émane de l'UTL de Dreux pour l'option étude thématique

Catégorie	Plume OR	Plume ARGENT
Poésie	Guy Beaudet, <i>De l'univers du Jardinage aux textes Poétiques avec l'Eau et le Paysage pour mettre les mots en musique</i> , UTL de MAYENNE	
Nouvelles	Jacques Mathien, <i>Margeride</i> , UTL de MAYENNE	Colette Duflot, <i>Histoires de femmes</i> , UTL de MAYENNE
Etude thématique	Hervé Hazard, Jacques Lenain, Marie-Agnès Lepage, Jacques Mathien, Claudine Pont, <i>D'Auguste à Madeleine, l'histoire d'un carnet</i> , UTL de MAYENNE	l'Atelier « Liberté d'écrire », A l'école, Université drouaise du temps libre DREUX

Chardons :

VIDEOS	prix du jury	prix du public
Or	<i>Art dans ma ville</i> UIA Saint-Nazaire	<i>C'est vous qui voyez</i> UIA Saint-Nazaire
Argent	<i>Formule double</i> UP Nantes	<i>A la rencontre des artisans d'art</i> UIA Saint-Nazaire
3è		<i>Exploitation d'un cliché</i> UIA Saint-Nazaire
4è		<i>Formule double</i> UP Nantes

PHOTOS	Jury	Public
Or	<i>Dans le chaos</i> UP Nantes	<i>La nature nous révèle</i> UIA Poitiers
Argent	<i>La nature nous révèle</i> UIA Poitiers	<i>A l'étiage</i> UP Nantes
3è	<i>A l'étiage</i> UP Nantes	<i>La tête dans le panier</i> Nantes
4è		<i>Dans le chaos</i> UP Nantes

Les récompenses seront remises aux heureux et valeureux gagnants au cours du dîner de gala en fin de journée.

8. Proclamation des résultats des élections

89 voix se sont exprimées lors du dépouillement des bulletins de vote :

Yvon LE GALL	89 voix
Céline MENIL	89 voix
André LE POTTIER	88 voix
Annette ENTRAIGUES	78 voix
Gérard POTENNEC	71 voix
Jean-Louis CHEMIN	60 voix

les 6 candidats sont tous déclarés élus au Conseil d'administration.

9 Conclusion de la présidente

Les objectifs de l'année écoulée n'ont pas été tous tenus à notre grand regret. Toutefois, le travail accompli vers le rapprochement a été tenu. La convention a été signée et c'est une grande avancée. Nous n'avons pas pu tenir nos engagements de maintenir nos finances à leur niveau de l'an passé. Mais nous avons pu accueillir une université nouvelle dans notre Union.

Nos objectifs pour l'année à venir :

- Pouvoir enfin arriver à la réforme de nos statuts
- Mieux nous engager à la maîtrise de nos finances, mais à quel prix ?
- Ouvrir l'UFUTA vers d'autres associations et mieux connaître nos adhérents afin d'être plus proche de leurs préoccupations

Dernière information : les prochaines Assises nationales se dérouleront à Gap les mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 juin 2016. Le thème retenu est :

« **Le bonheur d'apprendre, hier, aujourd'hui et demain** »

Nous espérons vous y accueillir très nombreux.

L'année 2016 est aussi du prix de la recherche. Merci de nous envoyer vos manuscrits.

Avant de nous séparer, la présidente tient à remercier chacune et chacun de leur participation et les invite à méditer sur cette phrase :

Ne laisse pas la crainte ni le doute te paralyser, ils limitent et détruisent tout. Ce qu'il convient de faire, décide-le ; ce que tu as décidé, entreprends-le ; ce que tu as entrepris, achève-le

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La Secrétaire

La Présidente de l'UFUTA

Céline MENIL

Françoise DAVID-SCIARA

